Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 26 Avril 1905. — No. 24

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis ....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

The Library Governm. Offices

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR **ANT. GAUVIN, Imprimeur.**

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

MGR CLOUTIER ET LA QUESTION SCOLAIRE

Au cours d'un sermon sur l'école neutre prononcé dans la cathédrale des Trois-Rivières, le dimanche 2 avril, Mgr Cloutier a cru devoir exprimer son opinion sur les projets de loi actuelle en discussion à Ottawa.

Le *Trifluvien* résume ainsi, très imparfaitement, dit-il, les paroles de l'éminent prélat :

"Les dernières mesures proposées jusqu'ici à la législature fédérale, ayant trait aux écoles du Nord-Ouest, sont loin d'assurer aux enfants catholiques cet enseignement profondément chrétien, auquel ils ont droit. Le bill tel qu'amendé, actuellement à l'étude, accorde aux nouvelles provinces des écoles séparées, il est vrai, mais où l'enseignement, soumis au bon vouloir de l'Etat, et devant se donner dans des conditions plus que vexatoires, sera presque neutre en pratique. Cet enseignement en outre ne devra se faire qu'en langue anglaise. La demi-heure de catéchisme après la classe est un leurre et ne peut suffire à la bonne formation des enfants catholiques. Le pacte de la confédération nous assure autre chose que cela. Il n'y a pas à en douter. Sans quoi, les catholiques n'auraient jamais consenti à en être partie. On peut même se demander ce que deviendra la confédération, si un tel projet de loi est adopté.

"L'amendement, qui abandonnerait aux nouvelles provinces la réglementation absolue de leurs écoles, n'est pas, non plus, acceptable aux catholiques. Il faut, par une législation fédérale garantir aux minorités le droit d'avoir des écoles qui leur conviennent tant sous les rapports de la religion que sous celui de la langue.

Le but que poursuivent un certain nombre, dans l'établissement de ces écoles dites nationales, est de façonner à la même empreinte tous les citoyens du pays. Or, cette fusion de races, en autant qu'elle concerne le peuple canadien français, est un rêve, une utopie. Car ce serait pour la nation canadienne-française, renoncer à sa mission providentielle, et nous avons raison d'espérer qu'elle, ne sera jamais infidèle à cette mission.

Notre devoir pour le moment est de vivre à côté de nos concitoyens anglais, en respectant toujours leurs droits, mais en les forçant aussi au besoin à respecter les nôtres.

C'est donc le devoir impérieux de tout catholique de travailler courageusement à obtenir des écoles confessionnelles pour les deux nouvelles provinces, et de ne pas se donner de relâche qu'on ait obtenu pleine et entière justice.

Dans le Monde Religieux

Les exercices de la semaine ont réuni, comme c'est du reste c'est l'habitude à Saint-Boniface, beaucoup de fideles à la cathédrale.

Le sermon du Jeudi-Saint, sur l'Eucharistie, a été donné par M. l'abbé Trudel ; le sermon du Vendredi-Saint, sur la Passion, par le T. R. M. Dugas.

La fête de Paques a été solennelle. On avait décoré à profusion l'église Mgr l'Archevêque officiait à la grand'messe, avec comme prêtre assistant le T. R. M. Dugas, il y avait diacres et sous diacres d'honneur et d'office.

Le R. P. Chosegros, du Collège, a prêché un éloquent sermon sur la fête du Jour.

Le choeur de la cathédrale, dirigé par M. le professeur Salé a rendu la messe en musique de Peters. Nous croyons qu'il y a lieu de remercier beaucoup nos noe chantres sur le zèle qu'ils mettent à rehausser nos cérémonies religieuses ; c'est notre agréable devoir de les féliciter sur les heureux résultats de leurs efforts. M. Salé a prouvé depuis longtemps ses splendides qualités de maitre de chapelle.

AU DEBUT

Pas de souffrances inutiles, si vous prenez, au debut de votre rhume, du BAUME RHUMAL, le célèbre spécifique français.

QUEL LANGAGE?

AU KLONDYKE

Il ya quelques années on a fondé à Québec une société littéraire qui a pour but principal de parler le bon français. Certain rapport de cette louable institution, lus naguère m'a mis sous l'impression que son influence se faisait sentir un peu partout et qu'un changement notable dans la pureté de langage était évident chez les Canadiens-français. Ce n'était pas encore la perfection que l'Académie française exige pour ses élus, mais ça venait !

Oh ! pensais-je, si nos mineurs Canadiens-français du Klondyke se mettaient promptement en rapport avec la Société pour corriger leur langue.

C'était, n'est-ce pas, un sentiment patriotique et bien français surtout ?

J'appelle leur langage une...! car ce n'est ni français ni anglais, et je laisse à d'autres le docte souci de décider si c'est un jargon ou un patois ou.......Cherchez philologues !

Je ne me cachais pas les difficultés de communications entre Quebec et le Klondyke. Mais avec une empressée bonne grâce, Marconi faciliterait la tâche de nos savants linguistes, en établissant un système de "téléphone" sans fil— ce sera sans doute sa prochaine trouvaille —entre le salon littéraire de la Société et les baraques de mineurs. C'est une question de temps mais on peut attendre. En attendant je suivais avec intérêt le progrès intellectuel de mes compatriotes, et je me réjouissais de voir comme dans les rapports des reporters, les assassins, les voleurs, tous les déchus de la société parlaient bien, nous émouvaient par une analyse subtile de leur état d'âme et savaient trouver le mot passionnel qui leur enlevait, jusqu'à un certain point dans l'esprit troublé de leurs sympathiques lecteurs, la responsabilité morale de leurs mauvaises actions. Et je me disais avec un légitime espoir : Si tous ces criminels parlent si bien dans leurs dégradation quelles jolies choses et bien dites, ne doivent pas nous faire entendre tous les honnêtes gens de mon pays ?

Amère déception ! Ce mouvement littéraire qui nous aurait ramené au bon parler classique de nos ancêtres ne s'est pas encore fait sentir beaucoup à Montreal si j'en juge par les grands journaux de cette ville. Qu'une bonne oeuvre prend du temps à répandre le bien ! Si Montreal tout près, ignore populairement cette renaissance du beau langage .... quand donc sera-ce connu au Klondyke, qui est si loin !

Comme je m'abusais ! Et c'est en lisant les folichonnes aventures et le langage mal troussé du jeune Thimothé "au contraire" et de M. Bonguenne Ladébauche, que je doute maintenant de l'efficacité d'une société du bon parler.

Mais quel langage parlent donc vos mineurs Canadiens français ? Quel langage, demandez-vous.

C'était en 1899, au mois de mars, je m'en allais gaiment faire ma mission mensuelle sur la crique Dominion. J'avais un brave chien qui tirait robustement ma traine à manchons, chargée de ma chapelle portative, de deux couvertures et d'un peu de nourriture pour ma bête—mon susdit chien, j'entends.

J'étais arrivé au sommet d'une montagne. Cette montagne sépare les eaux du Dominion qui affluent par la rivière Indienne dans le Youkon, de celle du Hunker qui se deversent dans le Klondyke. Je me reposais de ma course de 12 milles, faite dans des neiges fondantes et par un chemin souvent mal tracé sur le sentier capricieux des orignaux qui voyagaient autre-fois par bande dans ces parages.

J'étais heureux content et par le chemin parcouru —le plus difficile— et par la pensée d'être bientôt parmi mes bons mineurs Canadiens-français du Dominion. L'âge, la santé, l'assurance du bien à faire dans ma mission me mettaient au coeur, un délice que j'ai rarement ressenti aussi vivace et sans mélange ! La nature, d'ailleurs, me faisait fête, tout rivalisait de beauté pour plaire à l'esprit, charmer les yeux et émouvoir le coeur.

Le soleil, encore haut et déjà chaud pour ce commencement de printemps du Nord, me caressait de ses renaissants rayons. Au loin les monts Ogilvie se dressent dans leur blancheur de neige immaculée, avec leur dechirure artistique, qui représente si bien comme seules les Montagnes Rocheuses le peuvent en certains endroits une architecture fantastique. En bas dans la vallée, à maints endroits la ligne de l'horizon en des reflets tres divers une fumée monte lentement. Ce sont les mineurs qui allument les feux dans leur puits pour dégeler la terre qui contient la matière précieuse.

Courage bons mineurs, la récolte de l'or va bientôt commencer; dans deux mois vous tiendrez la récompence des durs labeurs de l'hiver.

C'est à un moment pareil que l'homme aime sa vie ; et l'on a des mouvements instinctifs de faire des grâces au soleil de respirer tout le bon air des cimes, de s'enivrer à jamais, aux forts arômes des sapins qui flottent sur ces hauteurs. Je me reposais et je songeais sur le haut lieu. Oui, songer au Créateur, à l'Artiste unique, qui a fait cette nature lumineuse et grandiose ; aux parents qui pensent à nous si souvent et dont le souvenir aimé ne nous laisse pas un instant, nous, les exilés ; aux amis de là-bas, qui s'in-

A suivre sur la 4me page.

Le Manitoba.

Mercredi 26 Avril 1905

De 1890 a 1896

Nous disions, il y a quelques semaines, que nous devrions appuyer la mesure proposée en premier lieu par M. Laurier concernant l'érection des nouvelles provinces. Et nous ajoutions, il faut l'appuyer *sans récriminations*.

En effet, bien que ce *bill* ne rencontrât point absolument nos vues, il y avait cependant assez de choses dans ce projet de loi qui se recommandaient à notre faveur pour ne point lui refuser notre concours. Nous étions disposés à taire, pour quelque temps, les griefs toujours existant de la minorité Manitobaine, afin d'assurer, dans la mesure de notre influence, l'adoption de cette mesure. C'était ce que nous voulions dire quand nous affirmions notre volonté de l'appuyer *sans récriminations*.

Depuis, le gouvernement a mis la chambre en possession de certains amendements qu'il entend proposer plus tard et qui changent absolument la portée de la loi en discussion. Dès à présent l'on considère ces amendements comme faisant corps avec la loi, et le débat se poursuit non plus seulement sur le projet tel que d'abord offert à la considération des Communes mais sur les amendements dont on a donné avis. Cette modification proposée de la mesure a amené de nouvelles orientations. C'était inévitable. Et pour compliquer davantage les débats, voici que la question scolaire Manitobaine est ramenée sur le tapis par les amis comme par les adversaires du gouvernement.

Or, du moment qu'on parle de cette question—et surtout du moment qu'on en parle malnotre devoir est aussi d'en parler et de rectifier.

***

Le correspondant parlementaire de la *Patrie*—c'est-à-dire M. Tarte lui-même—a entrepris de faire un résumé des évènements qui se sont passé de 1890 à 1896, en autant qu'ils concernent la cause de la minorité.

Nous avons dit à la *Patrie* déjà, que ses résumés sont trop écourtés. C'est encore notre avis. Et par suite il se produit des erreurs dont il nous faut relever quelques-unes.

Ainsi, notre confrère dit à un endroit, qu'à la législature provinciale au Manitoba "l'amendement sur le principe de la mesure ne fut approuvé que par six membres de la législature. Les deux partis politiques ont donc la responsabilité de l'abolition des écoles séparées."

Que la *Patrie* nous permette de le lui dire, ceci n'est pas exact.

Le parti conservateur n'existait pour ainsi dire pas dans la législature provinciale à cette époque. Il avait été mis en déroute par M. Greenway aux élections précédentes. Il avait été aussi complètement ruiné que l'a été le parti conservateur aux deux dernières élections de M. Parent dans Québec. Six députés représentaient seuls à la législature le parti conservateur. Or, quand, à la troisième considération du *Bill*, il fallut faire un dernier effort pour sauver notre situation et empêcher la province de commettre une injustice, les procès-verbaux de la chambre nous montrent ces six députés donnant leurs voix à la cause catholique.

Le parti conservateur d'alors, tel que représenté par ses députés, n'a donc point la responsabilité de l'abolition des écoles séparées.

***

Plus loin, la *Patrie* fait allusion à la pétition, demandant le désaveu, qui fut adressée par Mgr Taché et M. Bernier au gouverneur-général en Conseil.

M. Tarte a-t-il remarqué que cette pétition est la seule, partie du Manitoba, qui ait jamais demandé le désaveu de la loi 1890?

Cette pétition était à peine expédiée que d'autres—y comprise celle du 14 avril, mentionnée par la *Patrie*—prenaient aussi le chemin d'Ottawa, mais se bornant à demander justice par toutes voies que de droit!!

Ces dernières pétitions étaient suggestives de certains autres moyens à employer pour redresser nos griefs. Aussi, dès lors, nos chances d'obtenir le désaveu tombèrent-elles de plusieurs crans. Quand enfin, la résolution Blake, appuyée par M. Laurier, votée à l'unanimité des Communes, et plus tard incorporée dans une loi, donna le coup de grâce à la requête en désaveu.

Cette résolution Blake-Laurier—deux chefs libéraux—établissait la doctrine que les questions du genre de celle qui préoccupait déjà l'opinion publique au Manitoba, "devaient être référées aux tribunaux."

A la lueur de ces faits, il est manifeste que la *Patrie* ne rend pas justice adéquate à chacun des deux partis politiques en ce pays quand elle écrit cette phrase, suggestive d'un blâme sans mélange pour le parti conservateur, à savoir: "Au lieu du remède radical et constitutionnel qu'offrait l'exercice du droit de désaveu, le gouvernement fédéral suggéra aux catholiques du Manitoba un recours aux tribunaux." Il nous semble qu'il serait plus exact et plus équitable de dire que le gouvernement et les catholiques furent acculés à ce genre de procédure par la résolution Blake-Laurier.

***

Faisant allusion au dernier jugement du Conseil Privé concernant nos droits, la *Patrie* affirme que le Conseil Privé, dans cette seconde occasion, a décidé que les lois de 1890 sont constitutionnelles.

Cette assertion est une hérésie, pour nous servir d'un mot de la *Patrie*.

Le premier jugement, oui, mais le second, non.

Le premier jugement ne statuait que sur notre position antérieure à l'entrée du Manitoba dans la Confédération. La plaidoirie, dans notre première cause, ne soulevait que ce point. Leurs Seigneuries le disent explicitement dans le passage suivant du second jugement: "Dans la cause de Barrett, affirment-ils, la *seule question* était de savoir si l'acte des Ecoles publiques de 1890 portait préjudice aux droit acquis et aux privilèges conférées aux catholiques romains, par la loi ou la coutume, à l'époque de l'union."

Dans notre dernier appel au Conseil Privé un tout autre point était soulevé. Nous invoquions la législation même de la Province *postérieurement* à l'Union.

Là-dessus, nous avons gagné. C'est-à-dire, que le Conseil Privé a déclaré que nous avions raison.

Or, si nous avions raison, les autres avaient donc tort. Et cependant ils ne pouvaient avoir tort qu'autant qu'ils avaient agi en dehors de leurs pouvoirs, c'est-à-dire, à l'encontre de la constitution.

Agir à l'encontre de la constitution, c'est la violer.

Puisque M Greenway et sa législature ont violé la constitution, leur loi n'était donc pas constitutionnelle.

Les deux jugements ne sont pas contradictoires. Car ils portent sur deux points différents, soumis aux tribunaux l'un après l'autre, sur des pièces de procédure différentes et soutenues de plaidoieries particulières à chacun. On vient, d'ailleurs, de lire les paroles de leurs Seigneuries, qui confirment notre manière de voir.

Cela est si clair que nous ne comprenons point que la *Patrie* puisse persister dans ses assertions, lesquelles conduisent le public à des égarements désastreux pour notre cause.

***

M. Tarte ressuscite la vieille rengaine, que le *Bill* rémédiateur ne pouvait apporter aucun remède efficace à nos maux.

Nous prions notre éminent confrère de prendre note que nous savons ici—nous savons, remarquez bien—que le gouvernement local avait l'intention d'accepter la situation après l'adoption du *Bill* et de terminer la lutte.

D'ailleurs, pourquoi l'opposition n'a-t-elle pas cherché à améliorer ce *bill*, au lieu de l'étouffer? M. Dupont, de regrettée mémoire, avait donné avis d'un amendement destiné, dans son opinion, à rendre plus clair la clause touchant les octrois législatifs. Et le gouvernement avait signifié son intention d'accepter cet amendement. L'opposition n'aurait-elle pas pu tenter la même expérience?

***

Nous mettant en cause, la *Patrie* se scandalise de ce que nous aurions, simplement pour faire un argument et accentuer notre mauvaise opinion des amendements que M. Laurier veut apporter à son *Bill*, marqué une quasi-préférence pour l'amendement Borden! Heureusement que notre confrère a cité nos paroles. Ils pourront ainsi se convaincre que nous ne voulons point de ce dernier amendement—Nous le déclarons *inacceptable*. Donc, sur ce point, nous avons la conscience tranquille. Mais devrions-nous accepter les amendements de M. Laurier? C'est là le point capital. C'est ici qu'il ne faut pas se laisser entrainer par la piperie des mots.

M. Tarte dit: Les dispositions de l'acte d'autonomie assurent aux catholiques des écoles séparées... et *distinctes*.

Des arrondissements d'écoles séparées; en certains cas, oui; mais des écoles distinctes, non. Etc'est là le point capital.

Toutes les écoles, d'après les ordonnances qu'on veut légaliser, seront uniformes—non distinctes; les écoles d'un arrondissement scolaire séparé et les écoles publiques, devront suivre le même cours, avoir les mêmes livres, suivre les mêmes règlements, etc., etc. Il n'y aura point de différence, de par les faits ou de par la loi, entre ces diverses écoles.

Cependant, il y en aura une, une seule, nous l'avons déjà dit. La minorité qui jouira d'un arrondissement scolaire catholique, pourra engager un maître de sa croyance. C'est quelque chose, nous n'en disconvenons point.

Mais c'est bien peu, si l'on songe que cet instituteur sera tenu, de par la loi, de se conduire en classe comme un instituteur sans foi ni croyance, et de porter un masque jusqu'à la fin de la classe, à peine de perdre son école et son certificat.

La demi-heure d'enseignement religieux, après l'heure de la classe, ne place point l'école dans les conditions d'une école catholique.

Puisque l'école publique et l'école séparée doivent se ressembler comme deux gouttes d'eau, où donc alors se trouve le privilège de ne point payer l'impôt aux unes plutôt qu'aux autres, d'avoir une part dans les crédits affectés à l'éducation, de vivre séparément. Sur ce point, l'argument de M. Tarte manque de base. Pour qu'il y eût un privilège quelconque, il faudrait qu'il y eût entre ces écoles une différence appréciable, que les unes fussent supérieures aux autres, dans les vues de la minorité appelée à les fréquenter. Comme il ne doit pas y en avoir, les mots *écoles séparées* ou *écoles publiques*, ne seront que des étiquettes perfides, propres à tromper les faibles sur la vé.ité de la situation.

***

L'amendement Borden, dit encore M. Tarte, lui a été imposé par la phalange solide de l'Orangisme (exception faite, sans doute, pour les orangistes qui font leur dévotion dans les salons du gouvernement) appuyée par tout ce qu'il y a de plus fanatique, etc.

Mais quelle différence y a-t-il entre M Borden cédant à quelques-uns de ses partisans, et M. Laurier cédant aux siens.

En effet, dans sa lettre du 1er avril M. Tarte nous disait:

"Si le premier ministre a été obligé de faire des concessions, c'est parcequ'il a eu face de lui la résistance de quelques-uns de ses collègues et d'un groupe de ses partisans."

Ces collègues et ces partisans de M. Laurier ne nous paraissent point très mignons, non plus.

Quelle foi voulez-vous que nous ayions dans une mesure qui satisfait M Sifton?

En vérité, nous ne croyons pas avoir à rougir d'avoir écrit les lignes que nous reproche, assez amèrement, notre grand confrère.

***

Pour finir cet article déjà long, nous protestons contre les paroles suivantes de M. Tarte, qui manque ici de mesure et de vérité:

"Quand je vois des journaux comme le Manitoba" se ranger du côté des mangeurs de catholiques et de français dont j'entends et lis les outrages depuis deux mois, je puis à peine croire que je ne suis pas victime d'un mauvais rêve.

Non seulement M. Tarte est le jouet des ses rêves, mais il est la victime de ses intemperances de pensées et de langage contre lesquelles il n'a jamais su se prémunir.

Ni de loin ni de près, nous n'avons donné lieu à de pareils jugements.

M. Tarte comprend-il vraiment la responsabilité qu'il encourt en publiant de telles calomnies contre une feuille qui ne peut se faire entendre de la clientèle de la *Patrie*?

Si l'ex-ministre veut continuer à le prendre sur ce ton avec nous, nous n'aurons plus à garder les ménagements auxquels nous nous efforçons de nous astreindre en ce moment.

Et alors......!

A bon entendeur, salut!

LA RESPONSABILITE

Toujours sans souci de l'histoire et de la vérité, l'*Echo* attribue à l'attitude de l'opposition le recul de Sir Wilfrid Laurier sur la question des droits de la minorité au Nord-Ouest.

La vérité est que l'opposition comme parti, n'avait encore pris aucune attitude sur la question quand le *News* et le *Globe*, de Toronto, deux journaux libéraux, se mirent à fulminer contre le gouvernement, que M. Sifton jéta son portefeuille par les fenêtres, que M. Fielding, le ministre des finances, fit pressentir sa démission.

C'est des rangs du gouvernement même, que sont partis les premières bombes. C'est aux criailleries de ses propres partisans que Sir Wilfrid a cédé!

Et en effet, croit-on que le premier ministre eut reculé devant l'opposition, s'il n'avait pas eu peur des siens? Avec ses soixante voix de majorité au parlement, qu'avait il à craindre de l'opposition? Et quelle belle occasion il avait de reprendre sa revanche des attaques dont il est l'objet depuis 1896, s'il l'eut voulu? C'était le temps de racheter ses fautes passées.

De l'opposition, en vérité, il se moque bien!

Mais, dans son propre camp, l'émeute a grondé, et il n'a pas su ou voulu maitrisé ses troupes; il a cédé, il a sacrifié encore une fois les immunités légitimes de la minorité; une fois encore il a fait taire la voix de la justice qui, peut être, a parlé pendant quelques instants à son cœur et à son intelligence.

Qu'on ne vienne donc point nous parler de l'influence ou de la responsabilité de l'opposition. Quand M. Laurier a voulu faire passer sa loi du Grand-Tronc Pacifique, s'est il occupé des objections de l'opposition? Non. Il a marché dessus, au contraire. Que ne fait-il la même chose cette année?

En 1896, le parti conservateur a su jeter par dessus bord les Clark Wallace, les Sproule et *tutti quanti*. M. Laurier n'a pas su se passer de Sifton, de Fielding, de Mulock, etc.

Soit dit sans vouloir le moins du monde atténuer la responsabilité des autres ou justifier leurs déplorables excès.

Mais nous dire que c'est à l'opposition que le gouvernement a dû céder, c'est comme si l'on essayait de faire croire au peuple que l'opposition est le gouvernement, et que celui-ci marche en chambre à la remorque de la minorité. C'est vouloir lancer le public sur une fausse piste, le duper et en faire la victime d'une insipte fumisterie!

Quand un gouvernement existe de par la majorité des députés, c'est son rôle de dominer l'opposition, de lui imposer sa volonté et d'en triompher!

Notes Politiques

L'*Echo* qui, dès sa naissance, dégaina contre parti conservateur et n'a cessé depuis de fraper dessus d'estoc et de taille, reconnait tout-à-coup dans ce parti "*les traditions de tout un passé glorieux*".

Ceci se trouve dans le numéro du 20 avril de cette feuille. C'est une façon de reconnaitre qu'elle a, jusqu'à présent, calomnié le parti conservateur.

***

"Si, dit l'*Echo*, le parti conservateur, imitant l'exemple donné en 1876 par Sir John Macdonald à l'égard des territoires, avait accordé son support aux clauses du premier projet de loi, le gouvernement fédéral ne se serait pas vu dans l'obligation de recourir aux modifications actuelles"

Mais que fait le gouvernement fédérale de sa majorité, cette fois-ci? Cette majorité s'est donc tournée contre nous, et alors le gouvernement compterait sur l'opposition pour remplacer les défaillants du côté libéral! S'il y tant de lâcheurs dans le parti libéral, la responsabilité de la situation ne repose pas sur les seuls conservateurs, c'est évident.

Il n'appartient d'ailleurs pas aux libéraux de tenir ce langage, eux qui, en 1896, ont refusé au gouvernement d'alors leurs concours à l'adoption de la mesure de justice offerte à la minorité manitobaine.

Les torts de M. Laurier et de tous les libéraux, en 1896, ne justifient assurément pas la fausse attitude des autres en 1905. Mais c'est à nous de nous plaindre et non pas à eux. De leur part, ce n'est que récriminations hypocrites. Les libéraux n'ont pas le droit d'exiger de la part de l'opposition, une attitude qu'ils n'ont eu ni la générosité, ni la droiture ni le courage de prendre eux-mêmes dans une occasion analogue.

***

Dans son numéro du 15 avril la *Northwest Review* se prenait d'enthousiasme pour le courage de Sir Wilfrid Laurier, qui, selon cette feuille, avait bravement maintenu sa position sur la question scolaire. Elle reproduisait un article du *Casket*, d'Antigonish, où se trouvait clairement exprimée cette pensée et lui donnait son adhésion complète.

La même *Northwest Review* reproduit dans son numéro du 22 avril une circulaire de Monseigneur l'archevêque de Saint Boniface, qui condamne absolument les amendements qui contiennent la nouvelle politique de M. Laurier. En publiant cette circulaire, toutefois, elle se garde de lui donner son adhésion; elle se contente de dire que c'est un document important. Par cette réserve, la *Northwest Review* se gare contre une accusation d'inconséquence. Mais elle ne justifie pas aussi bien le titre d'organe de l'autorité ecclésiastique qu'elle met sur ses manchettes.

M. J. P. TARDIVEL

Au moment où nous allons sous presse, les dépêches annoncent la mort de M. Tardivel, le directeur de la *Vérité*.

M. Tardivel était une personnalité marquante dans sa profession. Pendant vingt-cinq ans, il a donné à son journal une allure spéciale qui lui créait une situation à part dans la presse. Son influence, dans certains milieux, était considérable; c'était un publiciste laborieux, aggressif, instruit et distingué, qu'on lisait avec intérêt, fut-il même d'une opinion contraire à celle de son lecteur.

Si nous avions à faire ici l'appréciation de son œuvre et de ses procédés de polémique, nous aurions des réserves importantes à noter. Mais devant cette fosse qui vient de s'ouvrir, nous n'avons qu'à nous agenouiller; devant le deuil des siens, nous n'avons qu'à nous incliner; devant ce chrétien qui vient de s'endormir du sommeil dont on ne se réveille point, nous n'avons qu'à prier. Et nous allons le faire avec ferveur et cordialité, mélangeant à ces prières l'expression de nos vives sympathies pour sa famille.

Dans Mountain

Il se fait une lutte très vive dans le comté de Mountain. On sait que la votation aura lieu jeudi.

Le gouvernement Roblin a de gros atouts contre lui, mais il compte enlever quand même cette forteresse libérale, qui résiste aux assauts depuis vingt ans.

Les nouvelles que nous recevons nous font croire au triomphe de M. McIntyre, de candidat ministériel.

La lutte se fait sur l'extension du territoire de notre province.

CONCERT DU 15 MAI AU COLLEGE

Ce sera un concert intéressant, on peut le dire à l'avance en parcourant le programme annoncé. Le collège de Saint-Boniface a le privilège de posséder un musicien de mérite, le R. P. de Mangeleere. Ce professeur connaît et rempli de zèle a su former, dans l'espace d'une année, un groupe de trente exécutants. C'est assez pour donner quelque chose de puissant. Le chœur des élèves comprend quarante-cinq voix mixtes.

Les billets seront mis en vente dès le 1er mai, aux librairies Kéroack, à Saint-Boniface et à Winnipeg et chez M. J. B. Leclerc, rue Dumoulin.

PROGRAMME

1o. Ouverture—Vivant Orchestre	Grünberger
2o. Sweet Summer's Morning Star Ténor et Violon obligato	Pic olomini
3o. Romance Clarinette et piano concertants	Kloé et Leduc
4o. Potpourri d'airs d'opéras	Rossini, Donizetti, de Weber
	Or hestre
5o. Cœur brisé Quintette de cordes	Gillet
6o. Grand chœur de "La Création" Chœur	Haydn
7o. Fantaisie Quatuor de clarinettes	de Rillé
8o. Les Polichinelles Orchestre	Damaré
9o. Le Vallon Ténor et flute obligato	Gounod
10. Second Menuet en sol Quintette de cordes	Boccherini
11o. Célèbre Largo Orchestre	Haendel
12o. Les Hirondelles Duo vocal	Massini
13o. Le Trouvère Solo de violon	Verdi
14o. Le Corso blanc Orchestre	Tellan
God save the King	

MARIAGE PROCHAIN

On annonce pour le 10 mai prochain le mariage de mademoiselle M. J. Pambrun, fille de madame W. H. Pambrun, 127 rue Garry, Winnipeg, à M. H. Neil Murphy, du Portage-du-Rat.

MENUS PROPOS

Générosité de Durapiat:— Je donnerais bien dix ans de ma vie... commença Durapiat.

Tous les yeux se tournèrent vers lui avec étonnement. Donner était si peu ses habitudes. Oui, continua-t-il, je donnerais dix ans de ma vie... pour être vingt ans plus jeune.

***

Vengeance mondaine:— Regarde donc, Herminie, disait Madeleine à son amie, ton fiancé qui valse avec Henriette, ta rivale!

—C'est par mon ordre exprès, répliqua la jeune fille; il lui est impossible de danser sans poser les pieds sur ceux de sa danseuse.

LA GUERRE

On s'attend d'un jour à l'autre à un terrible et décisif combat naval entre les flottes de l'amiral Rojestvensky et de l'amiral Togo. Si les Japonais sont vainqueurs, rien ne s'opposera à l'investissement de Vladivostock. Ce serait un nouveau désastre, peut être irréparable pour les Russes. Si au contraire l'escadre russe peut tenir tête aux Japonais, la Russie aura le dessus partout : la suprématie de la mer lui permettra d'intercepter tout envoi de troupes Japonaises en Mandchourie. Et pendant ce temps la Russie lancera de nombreuses cohortes sur le théâtre de la guerre. La situation est palpitante d'intérêt.

PROLOGUE D'UN DRAME

Un journal allemand publie sur les premiers rapports du général Kuropatkin avec le Japon, des informations réstrospectives qui empruntent aux événements actuels d'Extrême-Orient un poignant intérêt.

C'était deux ans avant la guerre qui désole en ce moment le monde civilisé. Le conflit entre la Russie et le Japon était dès lors prévu par tout le monde, sauf peut-être par l'amiral Alexieff, le vice-roi fainéant ; le tzar avait décidé l'envoi d'une mission officielle auprès du mikado. La présence du général à sa tête indiquait avec clarté quelle sorte de services on attendait de son zèle, car les plénipotentiaires ont une double raison d'être : assurer les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités de la sympathie des Etats dont ils sont les représentants et s'assurer subsidiairement des conditions les plus avantageuses pour les écraser.

Kuropatkin partit donc, escorté d'un état-major brillant d'officiers et de diplomates, où ceux-ci distribuaient des compliments et où ceux-là prenaient des notes. On les fêta chaleureusement, à Tokio. L'empereur du Japon n'ignorait point dans quel but le tzar lui adressait ce tribut d'hommages spontanés : l'hypocrisie est le signe qui marque le degré de civilisation des peuples comme des individus. Il répondit donc aux cordons de Ste-Anne par des Soleils-Levants et offrit, en témoignage de son amitié inaltérable un sabre d'honneur au général Kuropatkin, arme magnifique, chef-d'oeuvre de luxe oriental que le vaincu de Moukden sentait peut-être battre sur sa cuisse pendant la retraite douloureuse de Tieling. Bref, ce fut une rencontre touchante d'expansion cordiale. Mais un petit fait, qui atteste la ruse asiatique, aurait déjà révélé à un observateur pénétrant les dessous tragiques de cette comédie protoclaire et, en l'apprenant aujourd'hui, nous sentons qu'à cette époque les hostilités étaient déjà ouvertes.

Parmi les galas organisés en l'honneur de la mission russe se trouvait, naturellement, une parade militaire. Le mikado voulait attester à l'envoyé d'une grande puissance européenne son application de bon élève de l'Occident. La rue fut le clou de ces fêtes, et les Russes virent défiler tour à tour une infanterie qui semblait manoeuvrer avec mollesse, une artillerie qui était d'un modèle arriéré, une cavalerie à laquelle des bêtes étiques, montées par des recrues maladroites, donnaient des airs de cavalcade. Kuropatkin applaudissait et le souverain souriait. Puis on but du champagne, on parla avec attendrissement de l'union des deux peuples et les ennemis se séparèrent, convaincus l'un et l'autre qu'ils pouvaient engager la guerre avec la certitude de vaincre.

Car tandis que les officiers russes se réjouissaient au spectacle de leur misérable adversaire, celui-ci se félicitait de voir les Russes entrer dans sa feinte. On avait exposé au délégué de Nicolas une armée maquillée à dessein, afin de l'abuser sur sa force véritable, sur l'état réel des forces japonaises, et l'on escomptait cet artifice pour tenter des convoitises de l'ennemi héréditaire et le pousser en une aventure où les humiliations passées seraient glorieusement vengées.

Tel fut le prologue du drame : et l'on peut dire que le soir de cette révue le général Kuropatkin perdit sa première bataille, celle qui entraîna les défaites de l'avenir.

Si cette histoire est exacte --et il n'y a aucune raison de supposer qu'elle ne le soit pas—elle est admirable, non seulement parce qu'elle offre un chef-d'oeuvre de diplomatie astucieuse et sournoise, mais surtout parce qu'elle suppose une ardeur patriotique poussée jusqu'à l'héroïsme. Quelle preuve plus haute d'abnégation que ce sacrifice volontaire de fierté nationale aurait pu fournir ce peuple jeune, ambitieux, conscient de sa puissance, et quels trésors de haine il économisait en cette heure d'humiliation consentie ! Peut-être, il y avait là, dans ce cortège d'une armée pour rire, dans une attitude comique, les généraux que l'invité du mikado retrouva plus tard redressés en leur orgueil comme Sixte-Quint, lorsqu'il eut jeté ses béquilles : Notzu, Kuroki, Oku et Nogi qui trouva pour se consoler de la mort de ses fils, tués à l'assaut de la colline de 203 mètres, l'âme et les paroles du vieux Caton......

Parole sinistre, farce sublime.

On ne peut marchander l'admiration aux chefs et aux soldats japonais qu'on ne connaissait point être connus, et dont l'entrée éclatante et soudaine dans l'histoire est un phénomène inouï dans les annales du monde.

On se demande avec anxiété si l'événement a ouvert les yeux aux ministres de Nicolas II. Lors des derniers revers de Mandchourie, les critiques militaires formulaient des remarques, dont on pourrait déduire que la comédie jouée devant Kuropatkin en 1902 à Tokio, aurait été reprise avec un égal bonheur à Moukden, en 1905. A la veille de cette dernière catastrophe, en effet, les Russes se targuaient d'avoir 400,000 hommes en Mandchourie, et les Japonais en avaient à peine 300,000. Or, il paraît certain aujourd'hui qu'en produisant ces chiffres, les uns et les autres dissimulaient la vérité. Les Japonais ont préféré, une fois de plus, faire une figure modeste durant quelques semaines pour se relever ensuite victorieusement.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Gédéon Cinq Mars le contracteur du Collège, a commencé l'excavation de ses travaux lundi dernier.

—N'oubliez pas que les prix sont les mêmes chez M. Zénon Ouellette, 5cts la barbe et 15 cts la coupe de cheveux.

—La chaleur paraît définitivement arrivée. Depuis une semaine nous avons régulièrement un magnifique soleil. Les cultivateurs sèment avec ardeur ; en ville, on bâtit avec une grande activité.

—Plusieurs milliers d'immigrants nous sont arrivés depuis une semaine. Ce sont surtout des Anglais et des Américains. Un bon nombre se dirigent dans le Nord-Ouest.

—La companie Ogilvie a des plans gigantesques : elle parle de construire une couple de cents élévateurs nouveaux dans le Manitoba et l'Ouest. De son côté, la Lake of the Woods Milling Co'y va aussi construire à grands frais.

—Nous avons en ce moment un tramway électrique capable de provoquer la pitié. Il roule en se lamentant d'une voix rauque ; en hurlant, sa misère et son grand âge à tous les alentours. Le matin, c'est cette antiquité qui réveille la brave population de l'avenue Provencher ; et le soir, c'est sur son dernier passage qu'on s'endort et qu'on rêve des progrès de notre ville.

—La nouvelle bâtisse Eaton, avenue du Portage, à Winnipeg, sera bientôt prête. Des centaines de mains y travaillent avec activité ; les passants ne se lassent pas d'examiner et d'étudier cette construction imposante. On dit qu'un bon nombre des employés de cette maison sont déjà rendus à Winnipeg et font petit à petit connaissance avec la clientèle de Winnipeg en qualité de commis dans divers magasins. Voilà qui est ingénieux.

SOUMISSIONS

Des soumissions scellées seront reçues par le Ministre des Travaux Publics, à son bureau, bâtisses du Parlement jusqu'à midi du 26 avril, marquées " Soumissions pour l'érection du Bureau des Titres à Newpawa."

Un chèque marqué, payable à l'Hon. Robert Rogers, ministre des Travaux Publics, pour 5 p. c. du montant doit accompagner chaque soumission et deviendra la propriété du gouvernement si la personne qui offre des soumissions refuse ou néglige de remplir son contrat.

La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée.

Les plans et détails peuvent être fournis au bureau de l'architecte provincial S. Hooper, Bâtisse du Parlement à Winnipeg aussi au bureau du Registraire du district à Neepawa.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics,
Winnipeg, 8 avril, 1905.

Quel Langage?

Suite de la 1ère page.

téressent toujours à nous et demandent souvent de nos nouvelles, au passé qui nous encourage, au présent qui nous flatte, à l'avenir qui nous sourit. Oh! le délicieux moment!

* * *

Bonjour, Père Corbeil, êtes-vous "played-out?" me crient en riant deux joyeux mineurs, qui se hâtent vers moi.

Adieu, douce rêverie, qui m'a fait du bien au cœur! A ton appel, mon âme élevait son essor pour mieux entendre la grande voix de la nature et pieusement adorer la gloire de Dieu qui luit sur les cimes baignées de soleil; et toujours portée sur ton aile, mon âme descendit dans les puits du val fumant, pour admirer mieux l'énergie humaine qui se fatigue dans le fécond travail des chercheurs d'or!...

—Bonjour, messieurs, d'où venez-vous?

—Du Dominion, on a pris un "lay" sur le No. "" "en bas de la découverte d'en bas."

—Et où allez-vous, maintenant? Est-ce que vous n'avez rien trouvé?

—Pas grand chose, un peu de "flash gold" dans la "gravel" et quelques couleurs sur le "bedrock", des petits prospects.

—Ce n'est pas encourageant alors?...

—Non, mais sur le claim voisin, ils ont frappé du "coarse gold" près du "hill-side", de l'autre côté du "creek". Aussi, on va revenir la semaine prochaine, pour essayer notre "luck" de ce côté-là. On est sûr de frapper la paye. Je le disais à mon "partner" quand on a bâti notre "shack", le vieux "bed" du "creek" avait passé au pied du "bluff". On a perdu deux mois à faire de la "dead-work". Quand on a commencé à "prospecter" on a d'abord creusé un "shaft de 25 pieds de "muck" et trois pieds de "gravel". Puis on s'est mis à "drifter". On "pannait" souvent, mais toujours la "bad luck". Le pire, c'est qu'il fallait sortir toute la "waste" au "windlass". Le "bedrock" était "wavé" d'abord, mais il commençait à "pitcher" du creek. J'aurais voulu "connecter avec un autre "shaft", mais on a été "runné out" de "grub". Si on peut se faire "truster" par la A. C. Compangnie, on va revenir avec un bon "outfit" pour "sluicer" tout l'été.

—Vos voisins ont-ils trouvé beaucoup d'or, demandai-je encore?

—Ils ont frappé un petit "spot" qui était assez bon, mais voyez-vous, le bas du Dominion est "spotté", puis il y a bien des "blanks." Mais nos voisins ont l'air de "meaner business" et ils veulent "cross-cutter" le creek.

—Avez-vous quelques mines?

—On a couru plusieurs "stampede", et on a "staké" plusieurs claims, mais ce sont des "wild-cats."

—Etes-vous dans le pays depuis longtemps?

—On est venu à la première nouvelle de la "strike" du Klondyke, et on est arrivé un peu avant le "rush" de l'année dernière.

—Et d'où veniez-vous?

—Oh! moi, depuis 15 ans, j'ai travaillé partout sur le "Pacific Coast", mais mon partner n'a travaillé sur le "sound" que 12 ans.

—Eh bien, messieurs, au revoir et bonne chance.

—Merci, Pere Le Cor... Mush... et sous le claquement du fouet, les chiens ameutés dévalent dans une course folle.

* * *

Ce langage croisé d'anglais et de français je l'ai entendu parler tous les jours depuis plusieurs années; et j'ai compris pourquoi tant de français, mal renseignés ou qui n'ont rencontré que ces voyageurs plus ou moins anglifiés, et vu dans les grands journaux de Québec des caricatures qu'on fait accepter comme type national, j'ai compris pourquoi ces français nous accusent de ne pas parler la langue française dans la province de Québec.

O. CORBEIL, Ptre.

Nos Affaires Municipales

(Suite)

Et le 17 avril 1905, la séance est continuée.

Etaient présents: Son Honneur le Maire au fauteuil et Messrs. les conseillers Pelletier, Dumouchel, Marcoux, Pierre Couture, Gauvin, Metcalfe et Berry.

Le procès verbal de la séance du 10 courant est lu et confirmé. Lecture est faite des différentes communications.

Le conseiller Gauvin présente le septième Rapport du Comité des Finances en ces termes:

Le comité a l'honneur de recommander:

"1o. Que des soumissions soint demandées pour l'allonge à faire au bureau du Secrétaire-Trésorier suivant les plans et devis de l'ingénieur jusqu'à mardi le 25 avril 1905.

Ce rapport est adopté.

Le cons. Pelletier présente le septième Rapport du Comité des Travaux Publics en ces termes:

Votre comité a l'honneur de recommander:

1o. Que la pétition de Jos. T Dumouchel et autres opposant la construction d'un trottoir sur le côté Ouest de la rue St Jean-Baptiste étant suffisamment signée, il ne soit pas procédé à faire cet ouvrage.

2o. Que la pétitionde la Succession Lamontagne et autres s'opposant à la construction d'un trottoir sur le côté sud de la rue Dumoulin tel qu'annoncé soit adoptée et qu'il ne soit pas procédé à faire le dit ouvrage pour la partie entre l'Avenue Taché et St. Joseph.

Ce rapport est adopté.

Le cons. Marcoux présente le quatrième Rapport du Comité d'Eau et Eclairage en ces termes:

Votre comité recommande:

1o. Mons J. C. Marcoux soit nommé inspecteur de l'eau avec un salaire de $50.00 par mois:

2o Que les comptes suivants soient acceptés et payés: The Canadian Fairbanks Co Ltd., $6 00; The Hudson Electrical Supply Co., $73.25: Ce rapport est adopté:

Le Cons. Metcalfe présente le Cinquième Rapport du Comité de Police et Feu en ces termes:

Votre Comité recommande:

1o Que Mons. Andrew Cosgrave soit nommé ramoneur de cheminées pour la Ville, à être payé d'après le tableau de prix établi dans le règlement concernant la protection contre les incendies:

2o. Que le compte de la Western Agency Company au montant de $30.00 pour une douzaine d'éteignoirs chimiques soit accepté et payé; Ce rapport est adopté:

Proposé par le Cons Pierre Couture, secondé par le Cons. Gauvin, qu'instruction soit donnée au Chef de Police en sa qualité de constable sanitaire, de faire une inspection générale des rues, cours et terrains vacants la Ville, et de notifier toutes les intéressés d'avoir à nettoyer les cours et à faire enlever tous déchets, carcasses d'animaux ou autres impuretés qui pourraient s'y trouver; et aussi de nettoyer et faire vider toutes fosses d'aisance qui pourraient en avoir besoin avec instruction de faire rapport au Conseil sur le tout à la première séance tenue dans le mois de Mai prochain: Agréé.

Proposé par le Cons. Marcoux secondé par Cons. Metcalfe, que le compte de John Anderson, $25.00 soit accepté et payé Agréé.

Proposé par le Cons. Marcoux secondé par le Cons Dumouchel, que le salaire de Mons. Napoléon Prince comme ingénieur-mécanicien de l'Aqueduc commence à courir du 13 de Mars dernier à raison de $75.00 par mois. Agréé:

Proposé par le Cons. Berry, secondé par le Cons. Metcalfe, que le règlement concernant les licences pour la vente des boissons en gros et en détail soit lu une seconde fois. Agréé:

Ce reglement est ensuite étudié en Comité Général, adopté par le comité, subit sa troisième lecture et est passé sous son titre:

Proposé par le Cons. Marcoux, secondé par le Cons-Dumouchel, que vû la maladie de Mons. le Cons. Gédéon Couture, le congé de six semaines à lui accordé qui expirait le 27 mars dernier soit prolongé de six autres semaines à compter de cette dernière date. Agréé.

Proposé par le Cons. Pierre Couture, secondé par le Cons. Gauvin, qu'une licence de connection d'égoût soit accordée à Mons. Gédéon Cinq-Mars aux conditions ordinaires. Agréé:

Et la séance est levée.